

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 trois mois 5 fr.
 six mois 9 fr.
 un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 trois mois 6 fr., six mois 11
 fr., un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

TIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclamations... 50 c.

M. Havaat, rue J.-J. Rousseau, 8
 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A NOS LECTEURS

La politique vient d'entrer dans une phase de gravité qui n'échappe à personne.

Des derniers travaux de l'Assemblée nationale va sortir ce que M. le duc D'Audiffret-Pasquier appelait naguère « l'organisation du pays » et l'époque prochaine de la dissolution donnera à chacun de ses votes un intérêt qu'ils n'ont jamais eu.

Cette situation impose à la presse départementale de nouveaux devoirs.

Comme Paris, la province a le droit d'être associée jour par jour aux importants débats que la France va suivre avec une avidité fiévreuse.

Pour répondre à ces besoins, le *Journal du Lot*, qui, seul, dans le département, paraît trois fois par semaine, s'est demandé s'il ne porterait pas à six numéros sa publicité. Mais nous aurions été forcés d'élever le prix de nos abonnements, à un moment où les circonstances politiques nous font un devoir de généraliser le plus possible la lecture de notre feuille.

Nous avons donc décidé que, sans rien changer encore aux conditions matérielles du *Journal du Lot*, nous tiendrions nos lecteurs au courant de tous les faits graves qui pourraient se produire pendant la période qui vient de s'ouvrir, au moyen de dépêches télégraphiques adressées à nos abonnés en dehors des trois numéros qui leur sont servis.

Un vote important de la Chambre, un acte capital du Gouvernement surviendrait-il, chacun de nos abonnés sera immédiatement informé par la communication du télégramme qui nous sera transmis par notre correspondant parisien.

Notre feuille a déjà donné assez de preuves de l'exactitude de ses renseignements pour que chacun ait le droit de compter sur ses promesses.

Le *Journal du Lot* d'ailleurs n'en est point à ses débuts ; encore moins est-il une de ces publications de circonstance destinées à disparaître après avoir servi les calculs d'une combinaison électorale. Comme toute œuvre qui veut vivre et conserver une situation sérieusement acquise, son but est de se créer de nouveaux titres à la confiance des populations, en répondant dans les limites de ses forces à ce que demandent de lui les intérêts intellectuels et moraux du pays.

Conservateurs dans le sens le plus logique du mot, respectueux de tous les principes d'ordre et de religion, qui sont la base des sociétés, nous n'avons ni l'orgueilleuse prétention de nous imposer à l'opinion publique, ni la faiblesse de suivre aveuglément ses fluctuations. Mais nous sommes de ceux qui savent prêter l'oreille à ses avertissements, pour nous pénétrer de ses besoins légitimes et avoir à notre tour la liberté de lui parler avec une entière franchise.

LA DIRECTION.

Puy-l'Evêque
 St-Géry.
 2^e Collège. — Cahors (Sud)
 Castelnau
 Lalbenque
 Limogne
 Luzech
 Montcuq.

Informations

On lit dans le *Journal officiel* :

« M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, a envoyé au Président de la République sa démission, qui a été acceptée. »

Les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice ne seront pas maintenues, et les fonctions de secrétaire général seront confiées à M. Ribot, directeur des affaires criminelles.

On sait que le gouvernement va déposer prochainement le projet de loi sur la presse. Ce projet comprend 14 articles. Il maintient l'état de siège dans la Seine, le Rhône, les Bouches-du-Rhône et Seine-et-Oise. Il défère à la police correctionnelle le délit de fausses nouvelles commises de bonne foi, et au jury les fausses nouvelles répandues de mauvaise foi.

M. Thiers a pris un léger refroidissement en quittant l'Assemblée, mercredi dernier. M. Casimir Périer est également indisposé.

Voir les Dépêches, à la 3^e page.

Cahors, le 13 Novembre 1875

Le scrutin uninominal proposé par M. Lefèvre-Pontalis (Antonin), et soutenu par le Gouvernement, a été adopté jeudi, à dix heures du soir, par l'Assemblée nationale, à la majorité de 357 voix contre 326 ; différence : 31 voix.

Nous donnons de nouveau le texte de cet amendement :

Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants nommeront un député de plus par cent mille ou fraction de cent mille habitants. Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont l'état sera annexé à la présente loi et ne pourra être modifié que par une loi spéciale.

On ne s'attendait pas à une majorité si importante.

L'opinion presque unanime était que la majorité ne serait que de 5 ou 6 voix ; mais un certain nombre de députés qui théoriquement étaient favorables au scrutin de liste dans la situation actuelle des partis, n'ont pas voulu se prononcer contre le Gouvernement, quand ils ont reconnu que tous leurs efforts ne pouvaient aboutir à empêcher MM. Buffet, Dufaure et Léon Say de faire du scrutin uninominal une question ministérielle.

En ce qui nous concerne, sans attacher une grande signification au mode électoral, nous aurions préféré au scrutin uninominal le scrutin de liste dans l'arrondissement, ou bien la réunion de

deux arrondissements, en un seul collège nommant plusieurs députés ; mais nous approuvons ceux de nos amis qui, députés du Lot, ou députés d'autres départements n'ont pas hésité à se ranger autour du cabinet pour prévenir une crise gouvernementale.

Dans les circonstances actuelles, à l'époque de l'activité des affaires pour toutes les contrées viticoles de la France, à la veille de la fin d'année si onéreuse pour les échéances, et en même temps si utile pour les petits commerçants des villes à l'occasion du premier de l'an, il eût été déplorable qu'une crise gouvernementale vint inquiéter les esprits et entraver les transactions.

Le discours de M. Dufaure, ministre de la justice, à l'appui de l'amendement de M. Lefèvre-Pontalis, a été, du reste, une démonstration qui devait exercer la plus vive impression sur l'Assemblée.

Ce discours éloquent peut se résumer en deux mots : *ni radicalisme, ni impérialisme.*

L'illustre ministre a déclaré hautement qu'il était sincèrement dévoué à la Constitution du 25 février, et que depuis plusieurs années il en poursuivait l'avènement pacifique et légal. Il a ajouté qu'il ne pactiserait jamais avec les hommes qui cherchent à la détruire.

Une troisième lecture est nécessaire pour que le scrutin uninominal, voté jeudi dernier, acquière force de loi. Il ne semble pas douteux que la majorité sera plus considérable à cette prochaine et dernière épreuve.

Voici quelques renseignements sur les divisions électorales du département du Lot, dans le système de l'amendement voté par l'Assemblée.

L'arrondissement de Gourdon formera un seul collège électoral, et l'arrondissement de Figeac un autre. Chacun d'eux nommera un député spécial.

Dans l'arrondissement de Cahors il y aura deux collèges, nommant également un député chacun ; mais deux systèmes se trouvent en présence pour le classement des cantons.

Le premier système, accepté par l'ancienne commission des Trente, est celui-ci :

- 1^{er} Collège. — Cahors (Nord)
 Cahors (Sud)
 Lauzès
 St-Géry
 Limogne
 Lalbenque.

- 2^e Collège. — Castelnau
 Montcuq
 Luzech
 Puy-l'Evêque
 Catus
 Cazals.

Le deuxième système, proposé, assure-t-on, par la Préfecture du Lot, il y a un an environ, modifie cette répartition cantonale ainsi qu'il suit :

- 1^{er} Collège. — Cahors (Nord)
 Catus
 Cazals
 Lauzès

S'il faut en croire le correspondant parisien du *Journal de Rouen*, ce ne serait pas l'ouvrage entier que M. Thiers prépare depuis des années, qui paraîtrait prochainement. Cet ouvrage, dont le titre n'est pas encore définitivement arrêté, qu'on appelle provisoirement *L'Homme et la Matière*, formera trois volumes. Le premier seul est positivement achevé.

On lit dans la France :

« On nous assure qu'une rupture serait imminente entre M. Buffet et les députés du groupe de l'appel au peuple. Certaines garanties auraient été refusées par le ministre de l'intérieur qui se proposerait de saisir la première occasion pour prononcer un discours dont les tendances seraient un objet d'étonnement pour ceux qui se souviennent de l'intervention de M. Buffet lors de la discussion du rapport Savary.

Le prince de Hohenzollern, ambassadeur d'Allemagne, au cours d'une visite qu'il faisait à un de ses collègues du corps diplomatique à Paris, aurait dit : « Je suis heureux de trouver l'opinion en France plus calme et plus rassurée. Ce n'est certes pas moi, par mes paroles et par mon attitude, qui ferai naître des inquiétudes. »

Les premiers appels de l'équipage du *Magenta* permettaient d'espérer que personne n'avait péri dans la catastrophe qui a amené la destruction de ce vaisseau.

De nouveaux renseignements parvenus au ministère de la marine indiquent comme manquant à l'appel six hommes de l'équipage, et malheureusement tout porte à craindre qu'ils n'aient été victimes de l'incendie.

La *Sentinelle du Midi* publie un ordre du jour de l'amiral Roze aux officiers et matelots de son escadre qui, sous les ordres du contre-amiral Bonie, vont chercher dans les ports du Nord trois vaisseaux armés et destinés à l'escadre de la Méditerranée. Voici cet ordre du jour :

Je tiens à vous exprimer en mon nom et au nom de vos camarades de l'escadre tous mes regrets.

Dans la terrible épreuve que vient de subir le *Magenta*, vous vous êtes portés à son secours avec l'empressement et l'abnégation que nous devions attendre d'hommes de cœur tels que vous. Recevez-en tous mes remerciements.

Quoique depuis peu de temps à votre tête, j'avais pu apprécier votre valeur et l'excellent esprit qui vous anime. Aussi, en rendant compte au ministre de l'inspection générale, me suis-je complu à lui faire part de mes impressions, et lui dire qu'à aucune époque de ma carrière, je n'avais jamais rencontré plus de zèle, plus de dévouement, plus de vrai patriotisme que dans les états majors et les bâtiments de l'escadre.

Mais en vous voyant vous éloigner, c'est du moins une consolation pour moi de vous confier à l'habile direction de mon digne commandant en second, le contre-amiral Bonie.

Le vice-amiral commandant en chef,
G. Roze.

ESPAGNE

Des dépêches de Rome démentent le bruit de l'envoi d'une réponse du Vatican à la dernière note espagnole. Il semble du reste, que de part et d'autre, on soit disposé à faire preuve d'un grand esprit de conciliation. On a remarqué notamment dans ce sens un article du journal officieux la *Epoca*, qui exprime le désir que le gouvernement négocie à Rome et non à Madrid pour obtenir d'importantes modifications du concordat de 1851, semblables à celles que l'Autriche obtint pour le sien en 1856.

Les nouvelles de la guerre ont peu d'importance. Le bruit court que les carlistes auraient suspendu le feu contre Pampelune.

ORIENT

Le sens et la portée de la Note russe sont de plus en plus difficiles à préciser au milieu des commentaires contradictoires dont ils sont l'objet à Londres, à Vienne et à Berlin. A Vienne même, les opinions les plus divergentes ont cours à cet égard, et l'on se demande en vain ce que prépare, pour un temps plus ou moins prochain, le prologue diplomatique qui nous est en ce moment offert.

Les uns croient que la Russie entend désormais agir sinon seule, du moins d'après un plan de conduite conforme à ses intérêts particuliers et aux traditions de sa politique nationale. D'autres voient dans le changement de front opéré par le cabinet de Saint-Petersbourg l'indice d'une action plus intime et plus complète des trois puissances du Nord à l'égard de la Turquie. D'autres enfin affirment que la Russie n'entend plus aujourd'hui traiter la question orientale en dehors de la participation des puissances qui ont signé le traité de Paris.

De ces trois interprétations, à vrai dire, la première semble la plus vraisemblable. Il y a longtemps que des autorités fort sérieuses laissent entendre que la Russie soulèverait la question d'Orient à son heure et ne voudrait pas s'en laisser imposer la solution. La note russe s'embloit avoir été publiée à point pour rappeler cette prétention à ceux qui auraient été tentés de l'oublier.

Voici du reste un symptôme mauvais pour un prochain avenir. M. Disraeli, au sein du ministère anglais, a prononcé le discours suivant, au banquet annuel du Lord-Maire de Londres :

Une insurrection partielle dans une province de la Turquie d'Europe a amené un état de choses qui, dans cette partie du monde, peut, comme on l'a vu plus d'une fois, devenir critique.

Dans le cas actuel, une sage indulgence des grandes puissances directement intéressées, indulgence qui ne peut être trop appréciée, avait produit un effet si heureux, que un moment (il y a quelques mois), nous avons pu croire que cette sérieuse perturbation allait immédiatement cesser. Mais un événement malheureux, une catastrophe financière a ranimé la lutte expirante, donné un nouvel aspect aux événements et fait naître des espérances et des craintes dans des endroits et dans des cercles où elles n'avaient pas existé jusque-là.

Il est impossible de dire que de telles circonstances ne sont pas critiques. Toutefois, j'ai toujours grande confiance dans l'indulgence dont j'ai parlé. Je crois que cette indulgence continuera à se montrer et j'ai non-seulement l'espoir, mais la conviction qu'on trouvera des moyens pour arriver à de favorables résultats, compatibles avec le maintien de la paix, et satisfaisant l'opinion publique en Europe. (Applaudissements)

Je ne veux pas envisager d'autres résultats (Applaudissements). Je désire seulement ajouter que les intérêts des trois empires européens dans cette question sont, sans doute, plus directs que ceux de l'Angleterre, mais, quoique plus directs, ils ne sont pas plus considérables, et ceux qui dirigent maintenant les affaires de notre pays ont une profonde conscience du caractère et de l'importance de ces intérêts anglais qu'ils sont résolus à défendre et à maintenir. » (Applaudissements frénétiques.)

J'espère, pouvoir, l'année prochaine, féliciter le successeur du lord-maire sur le maintien de la paix. J'espère que nous réussirons, en même temps, dans notre politique intérieure, de façon que si les circonstances l'exigent, et si le devoir s'impose à la reine de montrer sa puissance et sa force et de faire appel à son peuple, elle le trouve satisfait et confiant. (Applaudissements.)

Chronique religieuse

Rome, 14 Novembre.

Mgr Vidal, évêque d'Oinda (Brésil) est arrivé. Il a été reçu à la gare par le recteur du Collège américain du Sud, accompagné de plusieurs élèves de ce Collège.

On nous écrit de Lourdes :

Dimanche et lundi ont eu lieu les cérémonies religieuses du pèlerinage d'hommes des Hautes-Pyrénées. Les pèlerins étaient au nombre de près de vingt mille. Sans compter ceux qui s'y sont rendus directement, il a fallu treize trains pour les transporter. Malgré le mauvais temps, cette fête a été des plus imposantes.

Les prières publiques ont eu lieu à Vannes, en présence d'une foule nombreuse et recueillie. M. le préfet du Morbihan, accompagné de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, y assistait. A l'issue de la grand-messe Mgr l'évêque de Vannes a adressé à l'assistance quelques paroles inspirées par le patriotisme le plus pur et le plus élevé.

Après avoir parlé de la force et de la puissance de la prière, le vénérable prélat a insisté sur le devoir qui s'impose aujourd'hui à tous les honnêtes gens d'unir et de combiner leurs efforts pour résister aux attaques audacieuses des ennemis de la religion et de la société.

« Pendant que le navire est en péril, s'est écrié M. Bécél, avec une véritable éloquence, est-il permis à qui que ce soit de l'équipage de refuser de mettre la main à la manœuvre parce que l'on préférerait tel ou tel autre pilote. L'essentiel n'est-il pas tout d'abord de sauver le vaisseau et sa noble cargaison, c'est-à-dire les destinées de la religion et de la patrie, et de remettre à des temps meilleurs la solution des questions sur lesquelles on n'est pas d'accord? » Ces nobles paroles ont produit une profonde impression, et il est à espérer que cet appel a été entendu.

Chronique locale

et méridionale.

Notre compatriote M. Bulit, juge au tribunal civil de Constantine, a été nommé juge au tribunal de Nérac (Lot-et-Garonne).

Nous apprenons avec la même satisfaction la nomination de M. Conty, ancien substitut à Gourdon et juge à Condom, à la présidence de St-Pons (Hérault). M. Conty est originaire de Souillac.

M. Barthe, inspecteur primaire de Figeac, vient d'être promu à la 1^{re} classe, à partir du 1^{er} octobre dernier.

Aux termes d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 31 août 1875, les nominations des gardiens de prisons départementales seront, à l'avenir, exclusivement faites par les préfets.

Le soleil de la Saint-Martin brille depuis ce matin. Espérons qu'il durera quelques jours.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la ville de Cahors, vient de recevoir du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, un tableau d'une grande valeur : les *Danaïdes* de Robert-Fleury.

Nous nous réjouissons de cet envoi pour notre musée, dont le public attend l'ouverture avec une juste impatience.

Nous commencerons incessamment la publication d'un travail important de notre savant collaborateur M. Malinowski, sur les *inondations* du Lot, depuis le 13^e siècle jusqu'à nos jours.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, un endroit fort dangereux pour les charrettes chargées, à la jonction de la rue de la Banque et de la grande artère Valentré. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que, grâce à la sollicitude de notre administration municipale, tout danger a disparu et qu'une pente très douce relie les deux voies.

L'eau potable nous est rendue depuis trois jours. A cette occasion on a signalé à tort l'insuffisance des réservoirs ou leur mauvais état. Ces bassins ont été, il y a quelque temps, l'objet d'une réparation importante admirablement dirigée par M. Favas, et sont aujourd'hui parfaitement étanches et très suffisants pour l'alimentation de la ville.

Un phénomène physique connu sous le nom de *halo* a été observé hier, 12 novembre, à Cahors, à 8 huit heures moins un quart du soir. Le disque de la lune a été couvert d'un léger nuage aux couleurs irisées et à une certaine distance de notre satellite on voyait assez distinctement un autre cercle lumineux, semblable à un arc-en-ciel lunaire, mais formant un anneau complet autour de la lune. Cette apparition optique est restée visible pour nous pendant au moins 20 minutes et a fini par disparaître peu à peu.

On a proposé plusieurs théories pour expliquer la formation des *halos*, mais la meilleure est celle qu'a donné le célèbre physicien français Mariotte. Ce phénomène d'après lui est produit par la réfraction de la lumière lunaire à travers des petits cristaux de glaces transparents et prismatiques, flottant dans les hautes

couches de l'air avant de se réunir pour former les nuages qui donnent la neige. Ce phénomène ne se produit ordinairement dans nos climats que dans l'arrière saison.

L'apparition de ce phénomène optique nous fournit des données sur la température de l'air à de grandes hauteurs au-dessus d'un pays, et le *halo* d'hier nous annonce que la neige commence à se former au-dessus de notre région.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Extrait du procès-verbal.

de la Séance du 25 octobre 1875.

Présidence de M. D'ORSAY, directeur trimestriel.

M. Charles Deloncle donne lecture d'un travail dans lequel il fait ressortir l'analogie qui existe entre les consonnances et expressions du patois quercynois et celles des autres dialectes de la langue romane.

Il appelle l'attention de la Société sur diverses publications de ces dialectes, entre autres, l'*Armanac provençau* et le *Dictionnaire des idiomes méridionaux*, par M. Boucoinau.

Il donne lecture de quatre pièces de vers en patois quercynois.

La *Dépêche* et la *Gazette du Languedoc* annoncent que M. Cardon de Sandrans, préfet de la Haute-Garonne, a donné sa démission.

On nous écrit de Paris que M. de Sandrans, à repris son poste à Toulouse. On a beaucoup exagéré les difficultés survenues entre lui et le commandant Saussard à propos d'une question de répartition de secours aux inondés.

De longues explications y ont mis fin depuis plusieurs jours.

Voici l'ordre et les heures des cours de la Faculté de droit de Toulouse pour l'année scolaire 1875-76.

1^{re} ANNÉE.

Droit Romain. M. Massol, professeur, mardi, jeudi et samedi, à huit heures et demie.

Droit Civil. M. Poubelle, professeur, lundi, mercredi et vendredi, à neuf heures trois quarts.

2^e ANNÉE.

Droit criminel. M. Molinier, professeur, mardi, jeudi et samedi, à une heure.

Droit Civil. M. Bressolles, professeur, lundi, mercredi et vendredi, à une heure.

Procédure Civile. M. Bonfils, professeur, lundi, mercredi et vendredi, à huit heures et demie.

Droit Romain. M. Constans, agrégé, chargé du cours, mardi, jeudi et samedi, à onze heures et demie.

3^e ANNÉE.

Droit Commercial. M. Dufour, professeur, doyen, lundi, mercredi et vendredi, à une heure.

Droit Civil. M. Hac, professeur, mardi, jeudi et samedi, à une heure.

Droit Administratif. M. Rozy, professeur, mardi, jeudi et samedi, à neuf heures.

4^e ANNÉE.

Droit Français, étudié dans ses origines féodales et coutumières, M. Ginouliac, professeur, lundi, mercredi et vendredi, à deux heures et demie.

Droit des Gens, obligatoire pour les étudiants en Doctorat (1^{er} examen), M. Deloume, agrégé, chargé du cours, mardi et samedi, à deux heures et demie.

Conférences sur les Pandectes, obligatoires pour les aspirants au Doctorat, sous la direction de MM. Massol et Constans, le jeudi, à dix heures.

COURS FACULTATIF.

Economie Politique. M. Arnault, agrégé, chargé du cours, mardi et jeudi, à trois heures et demie.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

On nous apprend que l'administration des ponts et chaussées va commencer les études d'un travail très-important pour nos contrées. Il s'agit du nivellement du bassin de la Garonne depuis le Pont-du-Roi jusqu'à son embouchure, et de constater tous les points submersibles qui se trouvent sur le parcours du fleuve.

Ce travail préliminaire aura pour but d'indiquer les points où des travaux devront être exécutés, afin de conjurer à l'avenir des désas-

tres comme ceux dont notre région vient d'être victime.

Une décision présidentielle de la fin d'octobre fixe la correspondance de grade des fonctionnaires et employés de la télégraphie militaire pour le droit aux indemnités de transport et de route.

En ce qui concerne les fonctionnaires et employés ou autres traités comme officiers, le directeur de la télégraphie et le chef de service ont rang d'officier supérieur; le chef de section et le chef de poste sont assimilés à l'officier inférieur.

En ce qui concerne les employés militaires régimentaires, etc., traités comme sous-officier ou soldat, le télégraphiste est considéré comme sous-officier et l'ouvrier comme soldat.

Nous lisons dans l'Avenir militaire :

Un certain nombre de journaux de province reproduisent la note suivante dont nous ignorons l'origine.

« Quelques journaux annoncent qu'il est question de réunir, en janvier, pour peu de jours, quatre classes de l'armée territoriale aux chefs-lieux d'arrondissement, afin que les officiers puissent connaître et répartir leurs hommes par compagnie. Les classes appelées seraient les quatre premières, comprenant les hommes de 30, 31, 32 et 33 ans. »

La publication d'une semblable nouvelle est éminemment regrettable. Elle jette sans motif l'inquiétude dans le public; car il n'a jamais été question au ministère de la guerre de réunir quelques classes de l'armée territoriale, en 1876.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 2 au 6 novembre 1875.

- Mathématiques élémentaires.
- Mathématiques. — 4 Vieussens; 2 Rochette.
- Mathématiques préparatoires.
- Histoire. — 1 Souques; 2 Poujade.
- Philosophie.
- Dissertation française. — 1 Prunières; 2 Ausset.
- Rhétorique.
- Histoire. — 1 Labro; 2 Peyrissac.
- Seconde.
- Version grecque. — 1 Lescale; 2 Bort.
- Troisième.
- id. — 4 Rigaldies; 2 Pascalié.
- Quatrième.
- Version latine. — 1 Delpech; 2 Parvieux.
- Cinquième.
- Calcul. — 1 Laur; 2 Sentenac.
- Sixième.
- Histoire. — 1 Tinel; 2 Appert.
- Septième.
- Géographie. — 1 Mogniat; 2 Delon.
- Huitième.
- Exercices latins. — 1 Lafon; 2 Gaston.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Mathématiques. — 4 Pélissé.
- Deuxième année.
- Anglais. — 1 Lherm; 2 Juriéwicz.
- Première année.
- id. — 1 Paulus; 2 Mourèze.
- Année préparatoire.
- Histoire. — 1 Magot; 2 Delmas.
- Classe primaire.
- Première division.
- id. — 1 Laur; 2 Labro.
- Deuxième division.
- id. — 1 Denons; 2 Bénéch.
- Troisième division.
- id. — 1 Crudy; 2 Edoux.
- Quatrième division.
- id. — 1 Baudel; 2 Manhiabal.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 novembre 1875.

Naissances.

- Pendaries, Jules, à Cavaniès,
- Griffoul, Pierre-Gontrand, boulevard Nord.
- Cazes, Léon-Jean-Amédée, rue Lestieu.
- Cros, Léon, rue des Maures.
- Rulhe, Jules, rue St-James,

Mariages.

- Aymeric, Jacques et Bonnet, Marguerite.
- Roudil, Jean et Mispoulié, Elisabeth.

Décès.

- Cornus, Gabriel, militaire retraité, 74 ans, Boulevard Nord.
- Cros, Guillaumette, s. p., 80 ans.
- Sastres, Suzanne, s. p., 73 ans, à St-Henri.
- Fourés, Marie-Louise, 21 ans, rue Nationale.
- Rigal, Jen-Pierre, cultivateur, 56 ans, à Bégous.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
14 Diman.	ss P. du D.	
15 Lundi.	ss Gertrude.	Fontanes, Montcuq, Martel, St-Cirq-Lapopie, Promilhans, Figeac, Rudelle.
16 Mardi.	s Némphase.	Cremps, Prayssac.
17 Mercr.	s Grégoire T.	Gignac, Espédaillac, St-Projet, Vayrac.
18 Jeudi.	D. de ss P. P.	Beauregard, Belmont, St-Caprais, l'Hôpital-St-Jean.
19 Vend.	ss Elisabeth.	Duravel.
20 Samedi.	s Félix de V.	Esclauzels, Lascabanes, Biac, St-Jean-de-Laur, Calès, Gramat, Caniac, Salviac.

Lunaisons du mois de Novembre.

☉ P. Q. le 6, à 4 h. 10 du matin.
 ☽ P. L. le 13, à 9 h. 39 du matin.
 ☽ D. Q. le 20, à 0 h. 46 du matin.
 ☉ N. L. le 27, à 11 h. 34 du soir.
 Périgée, le 13. — Apogée, le 1 et 28.

MERCURIALES.

Moyennes de la 1^{re} quinzaine

DU MOIS DE NOVEMBRE.		
Froment, l'hectolitre.....	21	50
Seigle, id.....	14	»
Maïs, id.....	11	35
Orges, id.....	13	»
Fèves, id.....	15	»
Autres légumes secs.....	17	»
Avoine, id.....	10	50
Pommes de terre, id.....	4	50
Vin la pièce de 220 litres, sans bois.....	50	»
Foin naturel, 100 kil.....	10	»
id. artificiel, id.....	8	50
Paille id.....	5	50
Volaille, le kilogramme.....	1	50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif.....	80	»
Viande de veau, id.....	95	»
id. de mouton, id.....	95	»
id. de porc, id.....	100	»
Bois, le stère.....	12	»
Charbon de bois, les 100 kilog..	11	»

Bulletin Vinicole

La vente des récoltes des Hospices de Beaune, a eu lieu il y a quelques jours. Les prix ont été élevés. Cette vente est considérée, chaque année, comme le signal de l'ouverture des prix pour toute la Bourgogne. Suivant que les cours sont chers ou bon marché, les producteurs tirent un bon ou un mauvais profit de leurs vins, dans les départements de Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Yonne.

Voici des nouvelles des autres parties de la France vinicole. On remarquera une lettre de Moissac, qui s'occupe des vins du Lot.

Blaye, 8 novembre.

La qualité de 1875 est bien meilleure qu'on l'espérait au commencement des vendanges. Bien que bons, ils ne valent cependant pas les 1874. On peut les comparer aux 1873. Il n'y a pas encore d'affaires traitées, si ce n'est quelques chais vendus sans prix. Le commerce de Bordeaux a demandé plusieurs tonneaux d'échantillon, et a fait, cette semaine, des offres qui n'ont pas été acceptées par les propriétaires.

Bordeaux, 8 novembre.

Malgré quelques affaires traitées cette semaine sur des marques, on constate des symptômes d'arrêt, sur les transactions à peine entamées des 1875.

Ni la place, ni surtout le dehors, ne se trouvent en état d'agir. Les vins de 1874, achetés en grande quantité pour parer à des besoins de présent et d'avenir, constituent encore, dans les mains du commerce de notre place et de celui de l'extérieur, un stock considérable, qui a rempli les magasins et vidé les caisses.

Beaucoup de bourgeois, en Médoc, ont manqué leur vente, pour de minimes écarts que les acheteurs se sont refusés obstinément à combler.

Moissac (Tarn-et-Garonne), 8 novembre.

Au point de vue de la qualité, les vins que j'ai trouvés le mieux réussis sont certainement les Cahors; ils sont aujourd'hui dépouillés et

peuvent se juger; leur couleur est rouge, très couverte, presque autant que l'an dernier, manquant un peu de moelleux, mais vineux; d'après quelques expériences ils pèsent de 11 à 13 degrés. Oui, nous avons trouvé des vins arrivant à ce dernier chiffre; c'est beaucoup pour des vins en nature et pour une année comme 1875; aussi ces vins sont-ils recherchés cette année; des négociants étrangers, qui encore ne connaissent pas nos produits, sont venus et sont bien satisfaits, ils payent cher, mais ils ont de la bonne marchandise, et je crains que ceux qui tarderont trop à s'approvisionner, ne puissent pas acheter aux conditions actuelles.

Les Fronton sont assez jolis, mais ils ne peuvent se goûter. Ce pays est obligé de souffrir, et le goût a besoin de quelques jours pour disparaître. Dans un mois d'ici on pourra les apprécier.

Les vins de La Villedieu, Castelsarrasin. Moissac sont un peu verts et maigres; ils ont besoin de froid.

DEGRÉS D'ALCOOLISATION DES VINS DE FRANCE.

Algérie.....	12.4	15.4
Aude.....	14.9	»
Var.....	12.9	12.4
Gard.....	15.4	16.0
Loire-Inférieure.....	»	11.0
Allier.....	11.0	10.9
Bas-Rhin.....	»	10.3
Haut-Rhin.....	»	11.4
Tarn-et-Garonne.....	12.0	15.0
Loiret.....	10.2	»
Vienne.....	11.6	»
Indre-et-Loire.....	14.4	11.8
Dordogne.....	11.7	13.0
Indre.....	10.4	»
Tarn.....	13.6	9.8
Moselle.....	10.9	»
Haute-Garonne.....	12.6	»
Lot.....	12.0	»
Sarthe.....	»	9.8
Isère.....	9.8	12.4
Maine-et-Loire.....	10.9	10.5
Corse.....	14.4	18.8
Puy-de-Dôme.....	13.1	»
Charente-Inférieure.....	11.3	»
Vaucluse.....	15.2	»
Ardèche.....	10.9	16.4
Drôme.....	12.5	12.2
Hérault.....	13.6	14.8
Beaujolais.....	12.1	»
Cher.....	11.1	»
Loir-et-Cher.....	10.1	11.6
Jura.....	»	14.6
Deux-Sèvres.....	»	12.4
Corrèze.....	10.2	»
Gironde.....	11.2	13.1
Saône-et-Loire.....	11.9	12.6
Yonne.....	10.8	11.8

Un Congrès interdépartemental doit être tenu à Bordeaux, le 1^{er} décembre prochain, à une heure de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Société philomatique (Ecole professionnelle, rue Saint-Sernin), pour y étudier toutes les questions relatives au phylloxera. Les viticulteurs qui désireraient y prendre part doivent s'adresser au président et au secrétaire de la commission d'organisation, qui a été désigné par le Conseil général de la Gironde.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

Versailles, 12 novembre 5 h. 1/2.

L'Assemblée continue la discussion de la loi électorale. Malgré les fatigues de la longue séance d'hier, tous les bancs sont garnis. L'émotion est très-vive. Divers articles sont votés. Le plus important est celui qui établit l'obligation de mettre sous enveloppe le bulletin de vote.

La Commission proposait deux députés par département en Algérie. M. Plichon demande qu'il n'y en ait qu'un; en effet, les députés algériens sont nommés par cinq ou six mille électeurs seulement dans chaque province.

M. Alexis Lambert, député d'Oran, défend le texte de la Commission. Il cite les chiffres de la population dans chaque province; mais on lui fait remarquer que la moitié de la population est composée de français.

M. Plichon apporte à la tribune des chiffres certains, qui fixent à 160 mille habitants le nombre total de la population française. D'après cela, l'Algérie en ayant trois députés, jouira encore d'un traitement de faveur.

M. Ernest Picard insiste dans le sens de M. Lambert.

M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat, reproduit avec une grande précision les chiffres et les arguments de M. Plichon.

Le débat s'anime et se prolonge. Finalement, malgré un discours très-énergique du député le plus influent de l'Algérie, M. Lucet, et après la constatation faite par M. Baragnon que les députés n'étaient nommés en Algérie que par une poignée d'électeurs, l'Assemblée adopte l'amendement de M. Plichon par 396 voix, contre 320.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 12 novembre, 5 h. m.

Dans le scrutin d'hier M. Thiers a voté et participé au vote, malgré une indisposition. Il en a été de même des autres députés malades. 25 députés seulement n'ont pas voté, dont 7 pour raison de santé.

La République française dit que le vote d'hier signifie réaction. « Nous sommes battus, dit-elle, mais pas désespérés. Il ne suffit pas de vaincre dans une Assemblée, il faut encore vaincre dans le pays. Ce qui arrive doit enflammer notre zèle. Si nous savons parler au pays, le suffrage universel saura se défendre lui-même. »

Paris, 12 novembre, 5 h. s.

Le bilan de la banque publié aujourd'hui constate :
 Augmentation du portefeuille 2 millions 500 mille francs; de la circulation des billets, 7 millions; du compte créditeur du Trésor, 7 millions 500 mille francs;
 Diminution de l'encaisse métallique, 3 millions 500 mille francs; des comptes particuliers, 17 millions 500 mille francs.

Versailles, 12 novembre, soir.

Le Maréchal de Mac-Mahon a envoyé ce matin à M. Dufaure ses remerciements et ses félicitations pour son magnifique discours.

Versailles, 12 novembre

Le conseil des ministres s'est réuni hier pour délibérer sur la conduite à suivre dans les prochains débats sur la loi municipale et sur la loi de la Presse. On pense que la loi municipale pourrait être mise à l'ordre du jour de lundi.

Versailles, 13 novembre.

Le vote de jeudi, en débattant le terrain politique, permet maintenant de prévoir avec des chances de presque certitude l'époque des élections générales. Tout porte à croire que la dissolution aura lieu à la fin de décembre, l'élection des sénateurs en janvier, et celle des députés à la fin de février ou dans le commencement de Mars.

Dernières Dépêches

Paris, le 13 novembre, 2 h. 25 m. soir.

Hier, le ministre de la justice a déposé et lu à la fin de la séance de l'Assemblée un projet de loi sur la presse et la levée de l'état de siège.

Un article soumis à la juridiction des tribunaux correctionnels le délit d'offense envers le président de la République ou de l'une des deux Chambres.

Un autre article propose la levée de l'état de siège dans tous les départements, sauf la Seine, la Seine-et-Oise, le Rhône, les Bouches-du-Rhône et la ville d'Alger; mais cette exception prendra fin au 1^{er} mai 1876, sauf confirmation par une loi nouvelle.

Séance du jour.

Versailles, 13 novembre 6 h. soir.

L'Assemblée discute un amendement demandant la suppression de la députation coloniale.

Bourse de Paris.

Paris, 13 novembre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.20
— 4 1/2 p. %.....	95.00
— 5 p. %.....	102.90

Nos prévisions se sont réalisées; les nouvelles œuvres de Jules Klein: *Cerises Pompadour*, valse, *Radis Roses?* mazurka, et la marche patriotique *France Adorée!* obtiennent à Paris et dans toute la France un grand et légitime succès.

On ne peut pas dire du maître qu'il se répète: il se renouvelle. En effet, jamais l'auteur des valse célèbres *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, les polkas brillantes, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, et des mélodies ravissantes « Rayons perdus » et « Soupir et Baiser » n'a été mieux inspiré qu'en signant la valse *Cerises Pompadour*, la délicieuse mazurka *Radis Roses?* et la marche *France Adorée*.

Nous ne saurions terminer sans recommander à nos lecteurs un quadrille éblouissant de verve et de brio, composé sous le titre de *Jules Klein-Quadrille*, et sur les œuvres les plus populaires de l'illustre compositeur, par Deransart, chef d'orchestre du Valentin.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 4 fr. 70 c. pour les Mélodies) à COLOMBIER, Editeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 775^e livraison, (13 novembre 1875). Texte: Tlemcen, par M. E. de Lorral, 1875. Texte et dessins inédits. Seize dessins de A. de Bar, H. Catenacci, H. Clerget, Ph. Benoist, et E. Riou.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 154^e livraison (13 novembre 1875). — Texte: La toute petite, par J. Girardin. — Les plantes animées, par Th. Lally. — Le jaguar, par E. Lesbaizeilles. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — La chasse aux corneilles, par H. Norval. — Vesoul, par A. Saint-Paul.

Dessins de E. Bayard, Faguet, P. Philippoteaux, et P. Benoist.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Sommaire du 12 novembre 1875. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (suite). — Le Roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — Le Magenta. — Salon de 1875: A bout d'arguments, tableau de M. Hermann. — Le mystère de la forêt de Larçay, par Jules Claretie. — Les fastes du crime: Encore la malle mystérieuse. — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balathier Bragelonne. — Revue judiciaire. — Bulletin de la semaine. — Revue de la mode, par Louise de Castan.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cailestuart, le duc de Pluskow, Madame la Marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270:

M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 19,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 80416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Dans un bref délai les boîtes des véritables graines de santé de D^r FRANCK ne seront plus rouges, mais Bleues, recouvertes comme par le passé, des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. ROUVIÈRE en rouge. C'est le meilleur des apéritifs, purgatifs et dépuratifs. Paris, Pharmacie LEROY, 45, R. N. St-Augustin et toutes les pharmacies.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas il faut ajouter, pour chaque mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements:

1^{re} édit: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anciennes Maisons de Fabrication Robert & Amiet, Ancien Directeur des Gr^{es} Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.

Morloges publiques perfectionnées par Églises, Hôtels de Ville etc.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

A LOUER
LE CAFÉ DE BORDEAUX
A CAHORS

Grand et bel établissement parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1^{er} étage. — Nombreuse clientèle assurée.

S'adresser pour les renseignements, à M^{me} veuve Colonge.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

In-8°. — Prix: 1 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. — pour les Départements..... fr.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison

vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix: 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

MACHINES A COUDRE RÉDUCTION DE PRIX

VERITABLES "Singer" (A partir du 1^{er} Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C^{ie} "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix: 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT: 10 POUR CENT.

Garantie sur facture — Apprentissage gratuit

Maison Principale: 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon

Seul dépositaire à Cahors, Cangardel & fils aîné, mercerie.



Plus de Feu. 20 années de succès. **LINIMENT-GÉNEAU** SEUL TOPIQUE pour la guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écartis, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Frotter à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH^{ie} GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES PH^{ie} GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

FLEURS ARTIFICIELLES.



MAIRIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

TABLEAU DES DISTANCES

Tableau imprimé et complété jusqu'à ce jour de chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

VICHY

Admin^{on}: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les maux d'estomac et les indigestions difficiles.

SÈLS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons employer sur tous les produits la marque de

CONTROLÉ DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien